

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

PRENEZ AVIS QUE les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le **mercredi 28 novembre 2018 à 14 h 00**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval à L'Assomption, pour défaut de paiement des taxes municipales et autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes et autres impositions ne sont pas payées avec les frais encourus avant la vente.

CONDITIONS DE LA VENTE

Tout adjudicataire devra s'identifier en présentant 2 pièces d'identité dont 1 avec photo. S'il s'agit d'une personne morale ou compagnie, le mandataire la représentant devra remettre en plus, une résolution l'autorisant à enchérir.

L'adjudication des immeubles sera faite sous réserves des exigences de la réglementation municipale relative à l'Urbanisme, avec les bâtisses y dessus érigées s'il y a lieu, le tout tel qu'ils se trouvent présentement et incluant toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. Les immeubles sont vendus sans aucune garantie légale, notamment de contenance, de qualité du sol et de bâtiment et ils sont acquis aux risques et périls de l'acheteur.

Le jour de la vente pour taxes, les frais de vente occasionnés à la Ville **seront ajoutés** au total des taxes impayées inscrites ci-dessous. De plus, des frais de distribution (3 %), les frais de greffier (tarif judiciaire) et les taxes provinciales et fédérales si applicables seront ajoutés au prix de l'adjudication, le tout étant payable **immédiatement** à défaut de quoi l'immeuble sera remis en vente à la fin du rôle.

Le propriétaire actuel dispose d'un an à partir de la date d'adjudication, pour racheter l'immeuble au prix payé (incluant les frais), auquel 10 % d'intérêts seront ajoutés.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- paiement comptant
- chèque visé
- traite bancaire
- carte de débit (prévoir limite quotidienne autorisée)

MODE DE PAIEMENT REFUSÉ

- carte de crédit

Matricule	Nom du propriétaire	Désignation de l'immeuble	Total
------------------	----------------------------	----------------------------------	--------------

0774-14-0425-0-000-0000	André Demers	Adresse : Lot vacant – rang de la Presqu'île L'Assomption, Québec Le lot numéro : 2 890 617 Circonscription foncière de L'Assomption	3.35 \$
-------------------------	--------------	---	----------------

1076-43-1385-0-000-0000	Aline Julien Labelle	Adresse : Lot vacant - rue Perreault L'Assomption, Québec Le lot numéro : 3 729 386 Circonscription foncière de L'Assomption	65.26 \$
-------------------------	----------------------	---	-----------------

Donné à L'Assomption, ce 30 octobre
2018.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim

Mise à jour le 20 novembre 2018 à 8h00

**L'avis public sera mis à jour à mesure que des
propriétaires acquitteront les frais.**